

L'hon. M. Chevrier: Non, il sera actionné par un moteur diesel.

M. Black (Cumberland): Alors le ministre a décidé d'utiliser du pétrole pour actionner un navire qui sera en service dans le cœur même du centre houiller de l'Est et même de tout le Canada? C'est un véritable affront pour les habitants de cette région. Je suis vraiment étonné et désappointé d'entendre le ministre affirmer que ce magnifique bateau sera actionné par un moteur à pétrole. Par contre je suis heureux qu'on ait décidé d'aménager de nouvelles installations à Sydney-Nord et à Port-aux-Basques, et de construire un nouveau grand bateau traversier. Tous les députés partagent sans doute mon enthousiasme à ce sujet.

Nous souhaitons voir le meilleur bateau disponible assurer ce service. Pourquoi a-t-on préféré se servir de pétrole comme carburant? On semble vouloir mettre de côté, en Nouvelle-Écosse, les locomotives à charbon, surtout celles du National-Canadien, pour employer des locomotives à pétrole. On se sert de celles-ci, même pour les trains directs entre Montréal et Halifax, de même qu'à l'égard des réseaux de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard. Sauf erreur, la plupart des locomotives de manœuvre des provinces Maritimes sont actionnées par des moteurs diesels, et on en a aussi autorisé l'usage en Gaspésie.

Le ministre pourrait-il me dire s'il est trop tard pour examiner de nouveau la question de la force motrice qu'utilisera ce nouveau vapeur?

L'hon. M. Chevrier: Ce bateau ressemblera beaucoup à l'*Abegweit*. Il servira à transporter des marchandises et des passagers, ainsi qu'à briser la glace en certaines saisons de l'année. On a constaté que les moteurs électriques Diesel fonctionnent plus économiquement et plus efficacement avec le pétrole qu'avec la houille.

M. Black (Cumberland): Le ministre croit-il que, même en ce cas, ce facteur motive l'utilisation d'un navire Diesel, actionné au pétrole, desservant des centres houillers comme North-Sydney, Sydney-Mines et Glace-Bay, le bassin houiller le plus vaste de l'Est canadien? Bien que nous disposions de ces abondantes ressources, le navire qui desservira la région sera actionné par moteur à pétrole.

L'hon. M. Chevrier: C'est ce qui s'est fait à l'égard du transbordeur *Abegweit* sur la proposition d'un ministre qui représentait les provinces Maritimes.

M. Black (Cumberland): C'est ce qui s'est fait à la suite des protestations des gens de

la Nouvelle-Écosse, surtout des habitants de Springhill qui, pendant des années, vendaient de 25,000 à 40,000 tonnes de charbon par année. Rien ne motivait de brûler du pétrole à bord de l'*Abegweit* et, j'en suis sûr, rien ne motive d'actionner le navire en question par moteur à pétrole.

(Le crédit est adopté.)

500. Jetées de la pointe Ogden, Victoria (C.-B.)—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et terrains—Capital, \$55,000.

M. Fulton: A quoi servira le crédit?

L'hon. M. Chevrier: A fournir les moyens d'entreposage nécessaires à l'emmagasinage de cargaisons de bois d'œuvre. Il faut agrandir les installations parce que le volume des livraisons de bois d'œuvre augmente à Victoria. Les superficies revêtues d'asphalte seront augmentées.

M. Fulton: Au détail des affectations, à la page 479, je remarque que, durant l'année financière 1949-1950, on a dépensé \$165,000 et que l'an dernier on n'a utilisé que \$26,704 à même le crédit de \$43,000. Le crédit à l'étude concerne-t-il les mêmes travaux?

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit d'une tout autre chose. Si j'ai bonne mémoire, les dépenses dont il est question ont été effectuées après une visite faite par une commission départementale à la suite de protestations du conseil de ville. La Commission en était venue à la conclusion que de nouvelles réparations s'imposaient.

(Le crédit est adopté.)

Pensions et autres indemnités—

503. Caisse de prévoyance des cheminots—Supplément aux allocations de pension prévues par la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Édouard, de façon à effectuer le versement minimum du 1^{er} janvier 1951 au 31 mars 1952 d'un montant de \$30 par mois, au lieu des \$20 fixés par ladite loi, \$14,250.

M. Diefenbaker: Je crois que c'est le seul poste qui permette d'évoquer la question générale des pensions des cheminots. Je voudrais ajouter quelques mots aux propos que je tenais l'autre jour au sujet du régime de pensions du National-Canadien. La dernière fois que nous avons été saisis de la question, le ministre n'a pas eu l'occasion d'expliquer la situation actuelle. Dès 1947 j'avais parlé de la nécessité d'améliorer la situation des employés retraités du National-Canadien. Je soulevais de nouveau la question en 1948, dans les termes dont je vais donner lecture. La citation est tirée du han-